Conseil communal de Genolier

Rapport de la commission des eaux et égouts

Objet : **Préavis N°27/2023**

Demande de crédit de **CHF 63'500.- TTC,** subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au chemin de Cordex

Séance : Mercredi 22 février

Présents : Municipaux : Jean Zucchello et André Darmon

Commission eaux et égouts : Andreas Friedrich, Marco Rusconi, Martin Schlaepfer et Glenn Geissmann

Excusé : David Vez

La construction de trois villas au sud du village nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle borne hydrante (BH). Le SDIS a validé l'emplacement de la BH au nord-ouest de la parcelle n°583 sur le chemin de Cordex. Le calibre utile des conduites qui desservent actuellement ce chemin ne permet pas un approvisionnement suffisant de la nouvelle BH. Il est donc prévu de remplacer ces conduites.

Le changement des conduites ainsi que l'installation d'une nouvelle BH s'inscrivent dans le cadre de la défense incendie de notre commune. Ces travaux sont à la charge de la collectivité. La mise en œuvre de ces travaux a été coordonnée avec la présence des entreprises de construction déjà sur place, bénéficiant ainsi d'un effet de synergie.

La commission des eaux et égouts remercie les Municipaux, M. Jean Zucchello et M. André Darmon, pour la pertinence de leurs informations et soutient cette demande de crédit.

Au vu de ce qui précède, la commission des eaux et égouts suggère au conseil d'accepter les conclusions du préavis n°27/2023 tel que présenté.

Genolier, le 26.02.2023

Andreas Friedrich Marco RUSCONI Martin SCHLAEPFER Glenn GEISSMANN (rapporteur)